

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 MARS 2025

PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 11 Votants : 11 Date de convocation : 05 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant :

Madame le Maire met au vote le procès-verbal de la précédente séance du 04 Février 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2025/5

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR Mr Alain QUINTANE, RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL M.57.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme RABOUL Geneviève, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

DÉLIBÉRATION N°2025/6

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur PUGINIER Sébastien, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme Geneviève RABOUL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après que madame le Maire, conformément à la loi, soit sortie de la salle afin que l'assemblée délibère valablement sur le compte administratif 2024 ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excéd.	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excéd.	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excéd.
Résultats reportés	0,00	227473,80	25 642,36	0,00	0.00	201831.44
Opérations de l'Exerc.	682514,64	829497,36	232352,32	206293,94	914866,96	1035791,30
TOTAUX	682514,64	1056971,16	257994,68	206293,94	914866,96	1255349.25
Résultats de Clôture	0,00	374456,52	51700.74	0,00	0.00	322755,78
Restes à Réaliser	0,00	0,00	514790,00	415800.00	514790,00	415800.00
TOTAUX CUMULES	0,00	374456,52	566490,74	4158000.00	514790,00	738555,78
RESULTATS DEFIN.	0,00	374456,52	150690,74	0,00	0,00	223765,78

2° Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

VOIX POUR 10 – 0 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION.

DÉLIBÉRATION N°2025/7

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL M.57 - EXERCICE 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **346 896,16 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
- <u>Résultat de l'exercice</u>	146 982,72 €
- <u>Résultats antérieurs reportés</u>	227 473,80 €
-Résultat à affecter	374 456,52 €
Solde d'exécution d'investissement	- 51 700,74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	- 98 990,00 €
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 150 690,74 €
AFFECTATION	374 456,52 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	150 690,74 €
2) Report en fonctionnement R 002	223 765,78 €
DEFICIT REPORTE D002	0,00 €

Pour : 11 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

DÉLIBÉRATION N°2025/8

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2025.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de plusieurs demandes de subventions qui lui ont été adressées pour l'année 2025.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer et fixer éventuellement, le montant à attribuer à chacune.

Le CONSEIL ouï l'exposé de son Président et, après avoir délibéré :

- **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes pour l'année **2025** :

Club de l'Echauguette	900,00 €
AFDAIM	50,00 €
Association Sportive et Culturelle	2 300,00 €
Association Culture & Loisirs	700,00 €
Coopérative Scolaire	2 500,00 €
F.N.A.C.A	200,00 €
Football-Club	3 500,00 €
Forme et Santé (gymnastique)	1 300,00 €
Les Randonneurs Caussinhols	400,00 €
Lutte contre le cancer	100,00 €
Prévention routière	150,00 €
Société d'Etudes Scientifiques	100,00 €
Syndicat de chasse	500,00 €
Sympathic Caux Danse	1000,00 €
Pescadous du Fresquel	350,00 €
Grains d'Art	200,00 €
La boule cauxoise	400,00 €
TOTAL	14 650,00 €

Les sommes ainsi votées sont prévues au budget primitif 2025 à l'article 65748 - Subventions de fonctionnement aux Associations.

Pour : 11 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

DÉLIBÉRATION N°2025/9

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT A MOYEN TERME AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON.

Madame le Maire rappelle le projet de requalification et de réhabilitation du cœur de village. Ce projet initié dès 2022, a obtenu l'ensemble des aides financières sollicitées auprès de l'Etat (DETR), de la Région, du Département et de Carcassonne Agglo.

L'entreprise attributaire du marché ayant été choisie, il est maintenant possible de finaliser le financement par un prêt auprès d'une banque.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à moyen terme (12 ans) d'un montant de 120 000 € destiné à financer les travaux de Requalification et de Réhabilitation du cœur de village d'un coût total de 462 000 € TTC.

Madame le Maire dépose sur le bureau 2 propositions de financement établies par la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon et le Crédit Agricole du Languedoc :

Banque	Montant emprunté	Durée (ans)	Taux annuel Echéances trimestrielles	Echéances trimestrielles	Montant total Des intérêts
Caisse d'Epargne	120 000 €	12	3,58%	3 086,33 €	28 383,84 €
Crédit Agricole	120 000 €	12	3,83%	3 130,10 €	30 245 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De contracter un emprunt de 120 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, aux conditions énoncées ci-dessus.
- De s'engager, pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement du capital, au paiement des intérêts, frais et accessoires.
- D'autoriser madame le Maire à signer le contrat de prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

Logements communaux rue de la Forge : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va rencontrer prochainement le bailleur social Habitat Audois afin de faire étudier la possibilité de mise à disposition et d'aménagement des deux logements situés rue de la Forge dont la commune a fait l'acquisition il y a quelques années. Bien entendu, les modalités et les diverses possibilités qui seront proposées, seront communiquées au conseil municipal après cette rencontre afin de prendre une décision sur ce dossier.

Soit la commune mettra les logements à la disposition du bailleur social, soit elle prendra en charge l'aménagement et la gestion de ceux-ci.

Restaurant Scolaire : Mme COURSET Patricia, Présidente du restaurant scolaire fait part à l'assemblée des problèmes rencontrés actuellement au restaurant scolaire suite à l'absence de notre agent de restauration, en arrêt maladie. Il est très difficile de trouver un cuisinier spécialisé en restauration collective dans des temps très courts, et les diverses personnes sollicitées auparavant ne sont plus disponibles. Un recrutement d'urgence et une modification des horaires de nos agents ont dû être mis en place afin de parer au plus pressé et faire en sorte qu'il y ait une continuité du service rendu. Toutefois, la situation reste difficile et une autre solution devra être trouvée rapidement si l'absence de l'agent titulaire est prolongée.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 21 h 00.

Le Maire, Geneviève RABOUL

La secrétaire, Patricia COURSET




Affiché le

Mis en ligne sur www.cauxetsauzens.org